

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 7

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / MME VÉRONIQUE MIQUELLY

OBJET

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.
Modification des dispositions relatives au recrutement des apprentis. Dispositif de
Service Civique.

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
13416**

PRESENTATION

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations nécessaires au bon fonctionnement des services du Département ainsi que les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels.

Ce rapport prévoit également la modification des dispositions relatives au recrutement des apprentis au sein des services de la collectivité ainsi que le dispositif de service civique.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois prévus pour les agents titulaires de la collectivité et 21 délibérations prévoyant les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération concernant la modification des dispositions relatives au recrutement des apprentis au sein des services de la collectivité et 1 délibération relative au dispositif de service civique.

TITULAIRES

1- Créations d'emplois

- 8 emplois de rédacteur territorial
- 2 emplois de technicien territorial
- 6 emplois d'assistant socio éducatif territorial

2- Transformations d'emplois

- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de technicien
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 2 emplois d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques transformés en 2 emplois d'attaché
- 2 emplois de directeur territorial transformés en 2 emplois d'attaché
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe et 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur territorial
- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi ingénieur en chef hors classe

- 3 emplois d'adjoint technique transformés en 3 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien paramédical de classe normale transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi conseiller socio-éducatif transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi de rédacteur transformés en 1 emploi d'attaché principal territorial (transformation effective à compter du 1er septembre 2017)
- 1 emploi de médecin de 2ème classe transformé en 1 emploi de médecin hors classe
- 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de médecin de 2^{ème} classe
- 1 emploi de médecin territorial hors classe transformé en 1 emploi de sage-femme de classe normale
- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien paramédical de classe normale transformé en 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 5 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 5 emplois d'adjoint technique territorial
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de directeur adjoint des finances pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'administrateur hors classe
- 1 emploi d'acheteur signalétique pour sites extérieurs à 50 % ETP et 1 emploi de médiateur développement durable à 50% ETP pouvant être pourvus par des agents contractuels transformés en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de chargé de mission pêche pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché

→ 1 emploi de chef de Service Construction Collège pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur chef

→ 1 emploi de chargé d'aide aux entreprises pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché principal

3- Transformations d'emplois dans le cadre des promotions

→ 4 emplois de cadre de santé de 2^{ème} classe transformés en 4 emplois de cadre de santé de 1^{ère} classe

→ 4 emplois de conseiller socio-éducatif transformés en 4 emplois de Conseiller supérieur socio-éducatif

→ 7 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure transformés en 7 emplois d'infirmier en soin généraux hors classe

→ 5 emplois de puéricultrice de classe normale (voie d'extinction) transformés en 5 emplois de puéricultrice de classe supérieure (voie d'extinction)

→ 1 emploi de puéricultrice de classe supérieure transformé en 1 emploi de puéricultrice hors classe

→ 6 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe transformés en 6 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe

→ 3 emplois d'assistant socio-éducatif transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif principal

→ 2 emplois d'éducateur de jeunes enfants transformés en 2 emplois d'éducateur principal de jeunes enfants

→ 38 emplois de rédacteur transformés en 38 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe

→ 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformés en 5 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe

→ 3 emplois de technicien paramédical de classe normale transformés en 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure

→ 25 emplois d'adjoint administratif transformés en 25 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

→ 24 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 24 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

→ 22 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement transformés en 22 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement

→ 51 emplois d'agent de maîtrise transformés en 51 emplois d'agent de maîtrise principal

CONTRACTUELS

1- Créations d'emplois

→ 1 emploi de chargé de mission finances, relations institutionnelles et communication interne auprès du DGS pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'administrateur hors classe

→ 1 emploi de conseiller juridique pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de rédacteur territorial.

→ 1 emploi de sage-femme pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de médecin responsable du CeGIDD pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin hors classe

→ 1 emploi médecin gynécologue pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

→ 1 emploi de médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial de 1^{ère} classe.

→ 1 emploi de directeur de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'administrateur hors classe

→ 1 emploi de directeur adjoint des collèges pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de chef de projet pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal territorial

→ 1 emploi de chef du service exploitation pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial.

2- Transformations d'emplois

→ 1 emploi de médecin chargé de la prévention de la santé en faveur des jeunes et des adultes pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance à 50 % ETP pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de médecin référent protection enfance à 50 % ETP pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de médecin contrôleur pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de médecin de PMI pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi d'architecte logiciel pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de directeur de l'achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel

3- Modifications d'emplois

→ 1 emploi de chef du service garanties travaux assurances pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de responsable pôle infrastructure pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de psychologue de MDST pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de directeur des Relations Internationales et Affaires Européennes pouvant être pourvu par un agent contractuel

Centre Médico-Psycho-Pédagogique Départemental- Budget Annexe

Création d'emploi

→ 1 emploi de médecin pédopsychiatre pouvant être pourvu par un agent contractuel à raison de 50 % ETP par transformation d'un emploi de technicien paramédical de classe supérieure

Modification des conditions de mise en œuvre de l'apprentissage au conseil départemental

Par délibération 42aj du 31 mars 2017, le Conseil Départemental a adopté le principe de création de 40 contrats d'apprentissage pour les métiers suivants :

- cuisinier dans les collèges
- agent de maintenance dans les collèges
- technicien bâtiment
- assistant de Service Social
- gestionnaire Marchés publics
- attaché de conservation Expographie Muséographie

Au vu des possibilités d'accueil et des propositions formulées par les services, il est nécessaire de revoir le périmètre des métiers qui seront proposés en apprentissage.

Il est ainsi proposé de procéder au recrutement d'apprentis dans les métiers suivants :

- cuisinier dans les collèges
- agent de maintenance dans les collèges
- technicien bâtiment
- chargé d'études et chargé d'exploitation des routes
- attaché de conservation,- Expographie Muséographie
- chargé de développement et d'intégration logicielle
- ingénieur-système et serveur
- chargé d'accompagnement à l'administration fonctionnelle de l'outil ITSM
- agent d'accueil multilingue
- opérateur PAO
- mécanicien

Cette liste est susceptible d'évoluer sur d'autres métiers correspondants aux activités du Département.

Les diplômes accessibles par apprentissage vont du niveau V (CAP) au niveau I (Bac+5 et Ecoles Ingénieurs) et la durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du diplôme visé.

La rémunération des apprentis sera calculée selon les taux applicables au secteur public, pour la première année du contrat, et figurant au tableau ci-dessous :

Age	Niveau V			Niveau IV			Niveau III et +		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC	35% du SMIC	47% du SMIC	63% du SMIC	45% du SMIC	57% du SMIC	73% du SMIC

18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	51% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC	61% du SMIC	69% du SMIC	85% du SMIC
21 et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC

Suite à l'avis donné par le Comité technique le 22 juin 2017, il est donc proposé d'autoriser le recours à l'apprentissage pour les métiers indiqués au présent rapport et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions à conclure avec les centres de formation d'apprentis.

Dispositif de Service Civique

Par délibération n° 83 du 12 mars 2017, la Commission Permanente a autorisé la poursuite du dispositif du service civique au sein des services du Département en prévoyant l'accueil en 2017/2018 de 100 volontaires.

Compte tenu du bilan positif du dispositif mis en œuvre sur la période 2016/2017 et du nombre de nouvelles missions qui seront proposées en 2017/2018, je vous propose de prévoir l'engagement de 150 volontaires de service civique sur la période considérée.

De nouvelles modalités d'engagement des volontaires sont proposées afin de permettre aux volontaires de mieux concilier la réalisation de leur mission de service civique avec la poursuite éventuelle en parallèle, d'études ou d'un emploi à temps non complet.

Ainsi, 99 volontaires effectuant leur mission au sein des services (hors collèges et Centre Départemental Médico-Psycho-Pédagogique) seraient engagés pour une durée de 8 mois à raison de 24 heures hebdomadaires.

S'agissant des missions effectuées au sein des collèges et du CMPP (établissements soumis aux contraintes de l'Education Nationale pour les congés scolaires), elles seront réalisées par 51 volontaires sur une durée de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaires.

Imputations budgétaires :

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées aux chapitres 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 du budget départemental, chapitre 012 du budget annexe du LDA (07) et Groupe 2 du budget annexe du CMPPD (04).

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

Objet : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

TITULAIRES

1- Créations d'emplois

- 8 emplois de rédacteur territorial
- 2 emplois de technicien territorial
- 6 emplois d'assistant socio éducatif territorial

2- Transformations d'emplois

- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de technicien
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 2 emplois d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques transformés en 2 emplois d'attaché
- 2 emplois de directeur territorial transformés en 2 emplois d'attaché
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe et 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur territorial
- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi ingénieur en chef hors classe
- 3 emplois d'adjoint technique transformés en 3 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien paramédical de classe normale transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi conseiller socio-éducatif transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi de rédacteur transformés en 1 emploi d'attaché principal territorial (transformation effective à compter du 1er septembre 2017)
- 1 emploi de médecin de 2ème classe transformé en 1 emploi de médecin hors classe

- 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de médecin de 2^{ème} classe
- 1 emploi de médecin territorial hors classe transformé en 1 emploi de sage-femme de classe normale
- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien paramédical de classe normale transformé en 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 5 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 5 emplois d'adjoint technique territorial
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de directeur adjoint des finances pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'administrateur hors classe
- 1 emploi d'acheteur signalétique pour sites extérieurs à 50 % ETP et 1 emploi de médiateur développement durable à 50% ETP pouvant être pourvus par des agents contractuels transformés en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de chargé de mission pêche pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de chef de Service Construction Collège pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur chef
- 1 emploi de chargé d'aide aux entreprises pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché principal

3- Transformations d'emplois dans le cadre des promotions

- 4 emplois de cadre de santé de 2^{ème} classe transformés en 4 emplois de cadre de santé de 1^{ère} classe
- 4 emplois de conseiller socio-éducatif transformés en 4 emplois de Conseiller supérieur socio-éducatif

- 7 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure transformés en 7 emplois d'infirmier en soins généraux hors classe
- 5 emplois de puéricultrice de classe normale (voie d'extinction) transformés en 5 emplois de puéricultrice de classe supérieure (voie d'extinction)
- 1 emploi de puéricultrice de classe supérieure transformé en 1 emploi de puéricultrice hors classe
- 6 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe transformés en 6 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois d'assistant socio-éducatif transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif principal
- 2 emplois d'éducateur de jeunes enfants transformés en 2 emplois d'éducateur principal de jeunes enfants
- 38 emplois de rédacteur transformés en 38 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformés en 5 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois de technicien paramédical de classe normale transformés en 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure
- 25 emplois d'adjoint administratif transformés en 25 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 24 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 24 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 22 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement transformés en 22 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement
- 51 emplois d'agent de maîtrise transformés en 51 emplois d'agent de maîtrise principal

ANNEXE N° 2

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, Chargé de mission finances, relations institutionnelles et communication interne auprès du DGS pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'administrateur hors classe.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : Chargé de mission finances, relations institutionnelles et communication interne auprès du DGS

- grade de la fonction publique territoriale : directeur territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Suivi des finances du département : points réguliers avec la Direction des Finances, identification des axes stratégiques, préconisation permettant une gestion optimale, rédaction de notes, de courriers, préparation de validations du DGS, collecte des éléments d'information, tableaux de bords et suivi de projets, participation aux comités de suivi et comités de pilotage. Suivi des relations institutionnelles : veille sur l'évolution législative, rédaction de notes et courriers, préparation des validations du DGS, réunions avec les partenaires extérieurs, participation aux comités de suivi et de pilotage. Suivi de la communication interne du département : points réguliers avec la direction de la Communication, préconisations concernant l'harmonisation de la communication interne, rédaction de notes et de courriers, préparation des validations du DGS.

- nature des fonctions : Chargé de mission finances, relations institutionnelles et communication interne auprès du DGS

- niveau de recrutement : Titulaire d'un diplôme d'études supérieures, possédant une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans le domaine de la communication dans le secteur public. Capacité d'analyse, de synthèse et rédactionnelle, capacité d'argumentation et d'aide à la décision, connaissances juridiques et financières. Connaissance des procédures administratives et de l'environnement institutionnel.

- niveau de rémunération : indice brut 999, soit 3 786,30 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de directeur territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 919,34 euros, valeur au 01/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 3

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, conseiller juridique pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de rédacteur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : conseiller juridique

- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Conseil et assistance juridique aux services de la collectivité, gestion des contentieux, rédaction de mémoires, respect des délais de procédure, participation aux audiences, veille juridique approfondie dans le domaine de référence, recours gracieux, suivi des dossiers assistance aux services, participation à la démarche d'amélioration continue de la qualité accueil.

- nature des fonctions : conseiller juridique

- niveau de recrutement : Titulaire Master en Droit Public ou pratique professionnelle équivalente, expérience professionnelle auprès d'une collectivité territoriale. Connaissance des procédures contentieuses.

- niveau de rémunération : indice brut 434, soit 1 794,74 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 134,53 euros, valeur au 01/05/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 4

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A de sage-femme pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : sage-femme

- grade de la fonction publique territoriale : sage-femme de classe normale

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service :

Assurer sur son territoire d'intervention, auprès de la femme enceinte, une prévention psycho-médico-sociale et un suivi global de la grossesse et du post-natal. Assurer des consultations de planification et d'éducation familiale. Assurer des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Participer à la gestion, et à l'organisation de l'activité du CPEF. Prendre en charge à domicile des grossesses à risque médical et médico-social à partir des indications émanant : des maternités, des médecins libéraux, des équipes médico-sociales de MDS et des avis de grossesses de la CAF selon disponibilités. Encadrer des élèves sages-femmes et développer des partenariats. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement.

- nature des fonctions : sage-femme

- niveau de recrutement : diplôme d'état de sage-femme, connaissance en santé publique, formation en suivi gynécologique et contraception souhaitée, formation EPP (Entretien Prénatal Précoce), expérience professionnelle en matière de grossesse pathologique, qualités humaines et rationnelles, sens de l'écoute. Mobilité et véhicule personnel indispensable, sens des responsabilités et esprit d'initiative. Expérience en bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données).

- niveau de rémunération : indice brut 480, soit 1 949,38 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de sage-femme de classe normale, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 407,06 euros, valeur au 01/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 5

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, médecin responsable de CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de dépistage et de Diagnostic des Infections par le virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin responsable de CeGIDD

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Dans le cadre des activités du service de prévention et de dépistage du VIH, des hépatites virales B et C et de la prise en charge des IST (Infections Sexuellement Transmissibles), le médecin assure en fonction des besoins du service des consultations dans les CeGIDD, participe aux actions hors les murs du service et peut participer à des actions de santé publique en fonction des besoins. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement, encadrement d'une équipe pluridisciplinaire.

- nature des fonctions : médecin responsable de CeGIDD

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté, intéressé par l'approche sociale de la santé ayant des compétences techniques pluridisciplinaires : vénéréologie, santé publique, tuberculose et infectiologie. Capacités techniques relationnelles et managériales, disponibilité, mobilité géographique. Maîtrise de l'outil informatique.

- niveau de rémunération : Indice Brut 971, soit 3 687,90 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial de 1^{ère} classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 919,34 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°6

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A médecin gynécologue pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin gynécologue

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Ce médecin participe aux actions de santé de PMI et contribue aux missions de promotion de la santé. Il peut être sollicité pour participer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Il assure un temps clinique au sein d'un ou de plusieurs CPEF et peut être directeur d'un centre d'éducation et de planification familiale.

- nature des fonctions : médecin gynécologue

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté. Expérience en gynécologie obstétrique ou gynécologie médicale en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection maternelle. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système des soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social, de l'outil informatique et bureautique. Management et animation d'équipes. Disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : Indice Brut 906, soit 3 458,28 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial de 1^{ère} classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 077,19 euros, valeur au 1/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 7

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial de 1^{ère} classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin de PMI de territoire

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial de 2^{ème} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Ce médecin intervient sur l'ensemble de la MDS T. Il peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Il participe aux actions de santé de PMI et collabore aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance de l'outil informatique et bureautique.

- niveau de rémunération : Indice Brut 857, soit 3 280,21 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial de 2ème classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 197,50 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 8

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, directeur de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'administrateur hors classe

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
- grade de la fonction publique territoriale : administrateur

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : organisation et pilotage de la Direction, encadrement du personnel. Représenter l'institution auprès des différents partenaires, porter les politiques du Conseil départemental auprès de partenaires, entretenir et développer des liens professionnels avec les services des partenaires, participer activement aux réunions avec les partenaires. Développer des partenariats en cohérence avec les objectifs du Département, contribuer à définir des axes de partenariat, mettre au point des conventions partenariales, faire vivre et gérer les conventions partenariales. Contribuer aux réflexions sur le développement du territoire, assurer une veille socio-économique des caractéristiques du territoire, participer aux réflexions avec les acteurs socio-économiques, préparer les dossiers nécessaires aux arbitrages politiques.

- nature des fonctions : directeur de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche

- niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur possédant une solide expérience sur des fonctions de direction dans le secteur public, bonne connaissance du territoire et des acteurs du développement économique, connaissance des orientations politiques de développement économique de l'institution, être en mesure de constituer des dossiers d'aide à la décision, savoir organiser et valoriser le travail en équipe.

- niveau de rémunération : indice brut 971, soit 3 687,90 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'administrateur, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 7 708,33 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°9

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A directeur adjoint de l'Education et des Collèges pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur adjoint de l'Education et des Collèges
- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Le Directeur Adjoint est chargé auprès du Directeur de l'Education et des Collège et en coordination avec l'autre Directeur Adjoint de la direction, de le seconder dans toutes les missions et compétences dévolues à la direction : coordination du fonctionnement, définition et mise en œuvre de la politique éducative, encadrement des six services composant la direction soit, le service Gestion et Exploitation des Collèges, le service Actions Educatives, le service Informatisation des Collèges, le service Planification, Programmation et Aides à la Scolarité, le service Personnels Agents Techniques des Collèges, le service Conseil Métiers des Collèges. Assure l'intérim et la suppléance du directeur en son absence.

- nature des fonctions : directeur adjoint de l'Education et des Collèges

- niveau de recrutement : Solides connaissances administratives et juridiques dans le domaine de l'éducation, expérience confirmée dans le domaine de l'enseignement secondaire ou de la politique éducative au sein du Département, connaissance des procédures de concertation avec les instances éducatives, expérience dans la mise en œuvre et dans la coordination de projets éducatifs avec les collèges, connaissance des procédures d'achats publics, aptitude à initier, piloter et mettre en œuvre des projets transversaux dans le cadre d'une stratégie politique, expérience dans le domaine de l'encadrement, maîtrise de l'outil informatique. Capacité à proposer et mettre en œuvre des méthodologies d'organisation et à impulser de nouveaux projets opérationnels. Sens prononcé de l'organisation et de la méthode, esprit d'initiative. Aptitude à dynamiser, coordonner et encadre le travail dans un esprit d'équipe. Qualités relationnelles et capacité à mener des négociations.

- niveau de rémunération : Indice Brut 879, soit 3 359,88 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 799,03 euros, valeur au 01/05/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°10

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, chef de projet pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Sous l'autorité du chef de service, le chef de projet étudie, organise, mène à terme les activités de montage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Il conduit la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes constructifs afférents.

- nature des fonctions : Chef de projet

- niveau de recrutement : formation initiale d'ingénieur ou architecte avec au minimum 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, maîtrise de la conduite de projet, maîtrise des outils informatiques, qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : Indice Brut 505, soit 2 038,42 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 941,11 euros, valeur au 01/05/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 11

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, Chef du Service Exploitation pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : Chef du service exploitation

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Sous l'autorité du Directeur, le Chef de Service est chargé de mettre en œuvre la politique de la Direction en fonction des objectifs définis par la collectivité, exploiter et/ou améliorer les équipements du patrimoine immobilier représentant 400 sites pour une superficie de 400.000 m², et assurer l'encadrement de 18 agents répartis sur deux pôles techniques (exploitation grands sites, exploitation par thématique et réglementaire), et un pôle administratif et comptabilité. Management du personnel, gestion des moyens humains et matériels.

- nature des fonctions : Chef du service exploitation

- niveau de recrutement : Ingénieur confirmé en gestion opérationnelle technique et d'exploitation des bâtiments, maîtrise des procédures de maîtrise d'ouvrage publique et des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles, analyse comptable et connaissance des protocoles administratifs, connaissance des procédures juridiques, connaissances des procédures et réglementations dans le domaine du bâtiment, capacité d'utilisation d'outils de gestion comptable, administratif, bureautique, sens des responsabilités et de l'organisation, expérience dans le domaine de l'encadrement d'une équipe, qualités relationnelles, rédactionnelle, réactivité, polyvalence. Etre titulaire du permis de conduire.

- niveau de rémunération : indice brut 603, soit 2 375,81 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 257,65 euros, valeur au 01/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°12

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A médecin chargé de la prévention de la santé en faveur des jeunes et des adultes pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5j du 21 octobre 2016.

Cette transformation précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin chargé de la prévention de la santé en faveur des jeunes et des adultes

- nouvel emploi : conseiller technique

- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint de la Solidarité, le chargé de mission assure la responsabilité des projets transversaux de la DGAS.

Organiser et conduire le projet de bout en bout, en assumant la responsabilité des différentes phases, depuis la traduction des besoins jusqu'à la réalisation (maison du bel âge,.....) Prendre en charge et piloter les projets avec les Directions métiers (conception du cahier des charges et organisation du projet). Assurer la coordination et l'articulation avec les différentes directions du CD13 concernées, ainsi qu'avec les services de la DGAS. Veiller à la mise en place des outils nécessaires à la communication, la lisibilité des actions, et procédures. Assurer le suivi du projet avec les directions métiers. Etre l'interlocuteur des autres directions du CD13 sur certaines actions transversales de la DGAS (RH, accueil, numérisation, archives, projets informatiques.....) Prendre en charge les événements (manifestations, forum,...) de la DGAS.

- nature des fonctions : conseiller technique

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, expérience d'animation et de conduite de projet, discrétion, rigueur, dynamisme. Sens de l'organisation, des méthodes et des responsabilités. Qualités relationnelles et sens du travail en équipe. Qualités d'analyse et de synthèse, force de proposition.

- niveau de rémunération : Indice Brut 725, soit 2 811,61 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 716,26 euros, valeur au 01/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 13

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4i du 27 juin 2014.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission

- nouvel emploi : cadre administratif

- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Représenter le Département au sein de Commissions d'Accès aux droits de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), interface avec le Directeur Général Adjoint de la Solidarité, les directions et la MDPH, suivi auprès du DGAS des situations complexes en lien avec la MDPH, référent DQA pour son service, concourir à la réflexion sur la démarche Développement Local Social avec la DITAS en l'enrichissant des retours d'expériences des autres départements.

- nature des fonctions : cadre administratif

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, connaissance des politiques publiques de solidarité, connaissance du droit applicable aux différents secteurs se rattachant aux compétences de la DGAS, connaissance des métiers de la communication, des réseaux sociaux et leur environnement, capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse. Maîtrise des outils informatiques. Rigueur, méthode, autonomie, organisation et discrétion.

- niveau de rémunération : Indice Brut 879, soit 3 359,88 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 757,32 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 14

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à 50 % E.T.P. pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°13i du 30 juin 2016.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à 50 % E.T.P.

- nouvel emploi : médecin référent protection enfance à 50 % ETP

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Il intervient au sein de la CRIP en apportant un regard médical dans l'analyse et le traitement des situations spécifiques et/ou difficiles est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé confrontés à des situations d'enfants en danger ou en risque de danger : échanges, préconisations, démarches (réponses aux questions des professionnels en cas de doute face à une situation, recherches complémentaires dans le cadre d'informations entrantes incomplètes...). Il est chargé d'organiser les modalités de travail régulier et les coordinations nécessaires entre les services départementaux et la CRIP d'une part, et les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire du département, d'autre part (réunions d'information et de sensibilisation sur la protection de l'enfance, d'échanges sur les pratiques et les procédures ou de formations relatives à la protection de l'enfance en danger). Il doit contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être (y compris le repérage prénatal), à l'information sur les conduites à tenir dans ces situations. Il doit également contribuer à l'acquisition des connaissances partagées sur la protection de l'enfance entre ces différents acteurs.

En lien avec la Direction Enfance Famille, il participe aux actions de préventions périnatales et de soutien à la parentalité, il doit contribuer à une meilleure prise en compte de la santé physique et psychique des enfants accompagnés de l'Aide sociale à l'enfance. Dans le cadre de ses missions il est amené à collaborer étroitement avec les services d'accueil familial (séminaire santé, participation aux commissions d'attribution indemnité de sujétion), le service de l'adoption et de la recherche des origines en tant que conseiller technique (élaboration de protocoles avis sur des situations, liens avec les maternités pour les naissances sous le secret...), le service projet, tarification et contrôle des établissements.

- nature des fonctions : médecin référent protection enfance à 50 % ETP

- niveau de recrutement : médecin possédant des compétences dans le domaine pédiatrique, bonne connaissance des dispositifs de la Protection de l'Enfance et du cadre réglementaire, capacités managériales et relationnelles.

- niveau de rémunération : Indice Brut 1021, soit 1 932,98 euros bruts mensuels à 50 % ETP augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial hors classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 578,95 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°15

OBJET: Transformation d'un emploi de médecin contrôleur pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°40b du 29 mars 2013

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin contrôleur
- nouvel emploi : médecin de PMI de territoire
- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial de 2ème classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Ce médecin intervient sur l'ensemble de la MDS T. Il peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Il participe aux actions de santé de PMI et collabore aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire
- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance de l'outil informatique et bureautique.
- niveau de rémunération : Indice Brut 857, soit 3 280,21 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 197,50 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°16

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42I du 25 mars 2016.

Cette transformation précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission

- nouvel emploi : conseiller technique

- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : sous l'autorité du directeur général adjoint Stratégie et Développement du Territoire, ce conseiller technique participe à la définition des orientations stratégiques des politiques publiques de la DGA, assure la fonction d'expertise et d'aide à la décision dans les domaines relevant de sa compétence, représente le DGA auprès des instances institutionnelles et partenariales dans une dimension départementale.

nature des fonctions : conseiller technique

niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise du cadre juridique et connaissance des textes réglementaires dans les domaines de la DGA, qualités rédactionnelles affirmées, maîtrise des techniques de conduite de projets, capacité de représentation et de négociation, organisation, rigueur, méthode, esprit de synthèse, sens des responsabilités, capacité d'adaptation et réactivité, grande disponibilité et sens du travail en équipe, discrétion.

niveau de rémunération : indice brut 635 soit 2 492,96 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 018,00 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°17

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A, architecte logiciel pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°143 du 17 décembre 2001.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : architecte logiciel
- nouvel emploi : directeur de l'achat public
- grade de la fonction publique territoriale : administrateur

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Encadrer, animer et organiser la direction de l'achat public. Définir, animer et s'assurer de l'atteinte des objectifs de la politique des achats du CD13. Elaborer des plans d'actions pour atteindre les objectifs d'économies, de qualité et d'efficience des achats. Veiller à la sécurisation juridique des processus et procédures marchés publics. Contribuer au développement d'une culture de l'achat à l'échelle de la collectivité. Organiser et animer les différents temps d'échanges autour des réalisations de la Direction de l'achat public, au sein du service et à l'échelle de la collectivité (avec la DGS /DGA et les élus).

- nature des fonctions : administrateur

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des achats et de la réglementation de la commande publique. Expériences réussies dans le management des fonctions transversales de gestion, achats et finance. Expérience de 10 ans au moins dans les achats (dont 5 d'encadrement). Qualités managériales : écoute, dialogue, leadership. Capacité d'analyse et de synthèse. Force de négociation et de conviction.

- niveau de rémunération : Indice Brut 807, soit 3 102,14 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'administrateur, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 6 600,20 euros, valeur au 01/05/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°18

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A chef du service Garanties Travaux Assurances pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4p du 27 juin 2014.

Cette modification précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef du service Garanties Travaux Assurances

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : chef de service chargé de la souscription et la gestion des contrats d'assurance construction, de la gestion et l'instruction des dossiers de désordres construction, de la création d'un pôle formation continue intervenant auprès des services, de la création et l'animation d'un pôle assurance (conseil et expertise en matière de droit des assurances), de l'expertise technique des dossiers contentieux, conseil technique auprès des services de la Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire.

- nature des fonctions : chef du service Garanties Travaux Assurances

- niveau de recrutement : ingénieur diplômé, expert construction, assurance ou judiciaire possédant une expérience significative sur un emploi similaire et une très bonne connaissance de l'institution et de ses partenaires.

- niveau de rémunération : Indice Brut 929, soit 3 537,94 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 5 238,36 euros, valeur au 01/05/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°19

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A responsable Pôle Infrastructure pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8d du 25 octobre 2013.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : responsable Pôle Infrastructure
- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : responsable de la maintenance et de l'exploitation des réseaux et de la téléphonie du CD13, chargé du traitement des incidents en collaboration avec les sociétés de maintenance et d'exploitation des réseaux et téléphonie.

- nature des fonctions : responsable Pôle Infrastructure

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur en informatique, possédant une expérience significative en qualité d'ingénieur réseaux et télécoms et de chef de projet, possédant de solides connaissances techniques du matériel de routage réseaux, des protocoles réseaux et du modèle OSI, expert en matière d'installation/réalisation de solutions complexes sur des technologies innovantes

- niveau de rémunération : Indice Brut 826, soit 3 172,43 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 769,50 euros, valeur au 01/03/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°20

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A psychologue de Maison Départementale de la Solidarité pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4d du 27 juin 2014.

Cette modification précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : psychologue de Maison Départementale de la Solidarité

- grade de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de Maison Départementale de la Solidarité, le psychologue a un champ d'intervention transversal qui couvre l'ensemble des missions Enfance-Famille, Santé et Cohésion Sociale : intervention auprès d'un enfant ou d'une famille à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, apport d'un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, contribution à l'indication et à la réalisation d'actions préventives ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire, accompagnement directement ou indirectement les enfants et les familles (dépistage précoce des troubles de la relations mère-enfant, prise en compte des compétences parentales, espace d'écoute et d'accompagnement spécifique), contribution au suivi des enfants adoptés, évaluation des situations à risque de danger, participation en qualité de membre permanent à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes.

- nature des fonctions : psychologue de Maison Départementale de la Solidarité

- niveau de recrutement : diplômé d'état de psychologue expérimenté, disponibilité requise, sens du travail en équipe pluridisciplinaire

- niveau de rémunération : Indice Brut 491, soit 1 986,87euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de psychologue de classe normale, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 239 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°21

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A directeur des Relations Internationales et des Affaires Européennes pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42 af du 31 mars 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur des Relations Internationales et des affaires européennes
- grade de la fonction publique territoriale : administrateur territorial hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : en lien avec l'Exécutif, chargé de définir, d'organiser, de piloter et de mettre en place des politiques publiques de relations internationales et des affaires européennes : définition et suivi de programmes en cohérence avec l'ensemble des politiques du Département, définition, pilotage et suivi de partenariats avec des provinces ou pays étrangers, exploitation optimale et diffusion des dispositifs d'aide européens, promotion des actions conduites, anticipation des changements à apporter aux politiques mises en œuvre (évolution textes, actualité des pays partenaires ou susceptibles de le devenir), animation et développement des réseaux partenaires ; en lien avec l'Exécutif et les représentations officielles françaises à l'étranger, définir, organiser, coordonner et suivre les déplacements de la collectivité à l'étranger ; manager, piloter et animer une équipe de cadres de catégorie A (définition et organisation d'un projet de service, définition d'objectifs et de priorités, suivi des actions conduites).

- nature des fonctions : directeur des Relations Internationales et des affaires européennes

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur possédant une expérience de plus de 15 ans en conseil et pilotage de projets à un niveau élevé auprès de collectivités territoriales, aisance relationnelle et capacité de négociation avec des interlocuteurs de haut niveau (corps consulaires, autorités étrangères), connaissance et maîtrise des réseaux internationaux (associations tête de pont, organismes consulaires), connaissance et maîtrise des enjeux des politiques européennes et méditerranéennes, expérience confirmée du management de cadres et totale disponibilité requise, y compris les week-ends.

- niveau de rémunération : Hors Echelle A2, soit 4 292,39 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'administrateur territorial hors classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 6 407,39 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 22

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, médecin pédopsychiatre à 50 % ETP pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de technicien paramédical de classe supérieure.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : Médecin pédopsychiatre à 50 % ETP

- grade de la fonction publique territoriale : médecin hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Responsabilité médicale d'une équipe de soins thérapeutiques, consultations auprès d'enfants et de leurs familles. Consultations ambulatoires d'enfants de 0 à 20 ans en souffrance psychique ou en difficulté de développement, d'apprentissage ou de comportements. Coordination médicale d'une équipe composée de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants spécialisés, secrétaires. Animation de la réunion de synthèse hebdomadaire

- nature des fonctions : Médecin pédopsychiatre à 50 % à ETP

- niveau de recrutement : Titulaire du diplôme d'Etat de médecin et du Diplôme d'Etudes Spécialisées en psychiatrie. Sens du travail en équipe, qualités relationnelles (animation d'une équipe de soins).

- niveau de rémunération : Hors Echelle A1, soit 2 073,56 euros bruts mensuels à 50 % ETP augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin hors classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 249,01 euros, valeur au 01/04/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°23

OBJET : Modification des conditions de mise en œuvre de l'apprentissage au conseil départemental

Par délibération 42aj du 31 mars 2017, le Conseil Départemental a adopté le principe de création de 40 contrats d'apprentissage pour les métiers suivants :

- cuisinier dans les collèges
- agent de maintenance dans les collèges
- technicien bâtiment
- assistant de Service Social
- gestionnaire Marchés publics
- attaché de conservation Expographe Muséographie

Au vu des possibilités d'accueil et des propositions formulées par les services, il est nécessaire de revoir le périmètre des métiers qui seront proposés en apprentissage.

Il est ainsi proposé de procéder au recrutement d'apprentis dans les métiers suivants :

- cuisinier dans les collèges
- agent de maintenance dans les collèges
- technicien bâtiment
- chargé d'études et chargé d'exploitation des routes
- attaché de conservation,- Expographe Muséographie
- chargé de développement et d'intégration logicielle
- ingénieur-système et serveur
- chargé d'accompagnement à l'administration fonctionnelle de l'outil ITSM
- agent d'accueil multilingue
- opérateur PAO
- mécanicien

Cette liste est susceptible d'évoluer sur d'autres métiers correspondants aux activités du Département.

Les diplômes accessibles par apprentissage vont du niveau V (CAP) au niveau I (Bac+5 et Ecoles Ingénieurs) et la durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du diplôme visé.

La rémunération des apprentis sera calculée selon les taux applicables au secteur public, pour la première année du contrat, et figurant au tableau ci-dessous :

Niveau V	Niveau IV			Niveau III et +					
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
Age	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC	35% du SMIC	47% du SMIC	63% du SMIC	45% du SMIC	57% du SMIC	73% du SMIC
18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	51% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC	61% du SMIC	69% du SMIC	85% du SMIC
21 et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC

Suite à l'avis donné par le Comité technique le 22 juin 2017, il est donc proposé d'autoriser le recours à l'apprentissage pour les métiers indiqués au présent rapport et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions à conclure avec les centres de formation d'apprentis.

ANNEXE N° 24

Objet : Dispositif de Service Civique

Par délibération n° 83 du 12 mars 2017, la Commission Permanente a autorisé la poursuite du dispositif du service civique au sein des services du Département en prévoyant l'accueil en 2017/2018 de 100 volontaires.

Compte tenu du bilan positif du dispositif mis en œuvre sur la période 2016/2017 et du nombre de nouvelles missions qui seront proposées en 2017/2018, je vous propose de prévoir l'engagement de 150 volontaires de service civique sur la période considérée.

De nouvelles modalités d'engagement des volontaires sont proposées afin de permettre aux volontaires de mieux concilier la réalisation de leur mission de service civique avec la poursuite éventuelle en parallèle, d'études ou d'un emploi à temps non complet.

Ainsi, 99 volontaires effectuant leur mission au sein des services (hors collèges et Centre Départemental Médico-Psycho-Pédagogique) seraient engagés pour une durée de 8 mois à raison de 24 heures hebdomadaires.

S'agissant des missions effectuées au sein des collèges et du CMPP (établissements soumis aux contraintes de l'Education Nationale pour les congés scolaires), elles seront réalisées par 51 volontaires sur une durée de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaires.